

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Diagnostic Technique Immobilier

Accessibilité Handicapé

Responsable Formation : M. MARTINEZ Stéphane





PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- Maîtres d'ouvrages, architectes, maîtres d'œuvre, bureaux d'étude.
- Coordinateurs SPS, bureaux de contrôle, experts bâtiment, diagnostiqueurs Immobiliers.
- Personne possédant un bon niveau de connaissances techniques du bâtiment ou expérience professionnelle significative équivalente, ou salariés en reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi, professionnels du bâtiment.



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

● LES POINTS FORTS

Les formations sont assurées par des professionnels possédant une expérience de plus de 10 ans dans le domaine de l'expertise en bâtiment. Techniciens bâtiment en accessibilité qui complètent leurs apports didactiques par des illustrations constituées d'études de cas, de mises en situation ou de visites de sites.

Alternance d'exposés théoriques, de cas pratiques et d'échanges.

Le stage est évalué par les participants.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Analyser la situation de l'ERP au regard de l'accessibilité aux différents types de handicaps et des nouvelles obligations définies par la réglementation.
- Connaître les contenus et les évolutions réglementaires et sociales de la loi handicap du 11 février 2005.
- Décrire les travaux souhaitables pour parvenir à l'accessibilité.
- Etablir une évaluation du coût de ces travaux.
- Identifier les conséquences sur le parc existant et sur les projets.
- Acquérir des principes méthodologiques pour réaliser un diagnostic.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

Jour 1 :

GENERALITES

- Présentation et définition des différents Handicaps.
- Accessibilité : définition – glossaire.
- Principes fondamentaux des ERP – (si besoin en fonction des connaissances du groupe).

LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

- L'historique des textes précédant la loi du 11 février 2005.
- Cadre réglementaire, la loi du 11 février 2005 avec ses décrets et arrêtés.
- Les circulaires d'application.
- Les nouvelles obligations des gestionnaires d'ERP.
- Les ERP concernés : nombre, importance etc...
- Obligations de Diagnostics et Dates.
- Obligations de travaux et de mise en conformité.
- Les échéances à respecter.
- Les pouvoirs des commissions communales d'accessibilité des ERP.
- Les dérogations éventuelles.

ETUDES ET CONTRAINTES ARCHITECTURALES

- Définir les limites de la mission (devis et ordre de mission).
- Cadre technique accessibilité du bâti existant et hors bâti.
- Documents à réclamer avant démarrage de la mission.
- Matériel nécessaire pour la mission.
- Prendre en compte les observations des utilisateurs actuels.
- Mise en condition des non-conformités sur photographies.
- Déterminer les préconisations suivant le type de handicap.
- Présentation d'un diagnostic.
- Méthodologie, estimation du coût des travaux.
- Synthèse.
- Tour de table.
- Contrôle de connaissance par QCM.

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS

Jour 2 :

AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'Ap)

- L'AD'AP : Généralités
- La commission communale et/ou intercommunale pour l'accessibilité
- L'Ad'Ap/CERFA à mettre en place suivant la catégorie d'ERP
- Les obligations de suivi
- Les sanctions
- Conseils et préconisations au remplissage des CERFA

MISE EN SITUATION

- Visite du bâtiment témoin
- Réalisation du diagnostic
- Recherche des préconisations en groupe
- Mise en place du CERFA correspondant
- Réalisation de l'Ad'Ap (Planning)

PRÉSENTATION JEAN-PAUL SASSOULAS :

Formateur : Monsieur Jean-Paul SASSOULAS

Son expérience :

- Expert en bâtiment et pathologie du bâtiment
- Expert d'assuré
- Expert en Diagnostic Technique Immobilier
- Formateur depuis 1997.

Ses diplômes :

- Terminale F1
- B.T. de dessinateur en construction mécanique.
- Diplôme d'état de coordination de travaux T.C.E. (C.F.P.A. TOULOUSE)

● EXPERIENCE ET COMPETENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation du formateur.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● MOYENS MIS EN OEUVRES ET METHODE D'ANIMATION

- Formation en salle avec tables et chaises
- Présence de supports de cours
- Présence de QCM
- Présence de textes réglementaires et modèle de rapport vierge
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur

SUR QUOI PORTENT LES EVALUATION ?

L'évaluation porte sur les acquis de la formation.

SANCTION VISEE PAR LA FORMATION

- Attestation de formation accessibilité handicapé

LES COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame PARENA Laure

Adresse :

9 rue Robert Schuman – P.A. de la Peyrière
34430 Saint Jean de Védas

Tel : 04 67 50 50 58

Mail : lparena@fdti.fr

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● **LA DUREE TOTALE DE LA FORMATION :**

Durée de la formation : 2 jours (14 heures)

● **DEBUT ET FIN DE L'ACTION :**

A définir

● **LES HORAIRES :**

8h30 / 12h00 et 13h30 / 17h00

● **LE LIEU**

« South Drive » - Quartier Mauboule – Bât 3 – 26000 VALENCE

● **ORGANISATION FORMATION :**

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● **TAILLE DU GROUPE :**

Entre 5 et 12 stagiaires.